



Informations sur les tirs de combat sur la place des Raclerets

27 octobre et 08 décembre 2021

1. De quoi s'agit-il ?

L'ASSO GE offre la possibilité à ses membres, et à ceux de sociétés militaires partenaires, de compléter ou consolider leur instruction en participant à des séances de tir de combat au Fass ou au pistolet, selon l'instruction reçue en service.

Il s'agit d'une activité hors service soutenue par l'unité organisationnelle du tir et des activités hors service du commandement de l'instruction (*Schiesswesen und Ausserdienstliche Tätigkeiten* en allemand, désigné par l'acronyme SAT).

2. Quand

- Mercredi 27 octobre 2021, de 1700 à 2100
- Mercredi 08 décembre 2021, de 1700 à 2100

Un moment de camaraderie (facultatif) de 2100 à env. 2330 suivra les séances de tir.

3. Où

Ces séances de tir se dérouleront dans les boxes de tir à courte distance sur la place de tir militaire des Raclerets, sur la commune de Chancy (Genève), route de Valleiry (voir plan en annexe).

Coordonnées : 2'487'367.0, 1'111'040.5

GPS: 46°08'28.879"N 5°58'51.613"E

Accès

- TPG : bus K arrêt "Chancy-Raclerets", puis trajet à pieds idem qu'en voiture (env. 15 min.). Si besoin de transport entre l'arrêt et la place de tir, contacter l'organisateur.
- Voiture : depuis Chancy, prendre la route de Valleiry puis tourner à gauche juste après avoir traversé la rivière La Laire (la place de tir

est indiquée), poursuivre sur une route non asphaltée jusqu'au parking.

ATTENTION: La route de Valleiry amène à la frontière française – à ne pas dépasser !

4. Pré-requis

Avoir fait du service militaire en Suisse, être membre de l'Association suisse de sous-officiers (ASSO) ou d'une société partenaire, avoir été instruit au Fass ou au pistolet et disposer de l'équipement d'ordonnance ainsi que d'une arme selon les chiffres 5 et 6.

5. Tenue

Uniforme tenue C (ou B si pas équipé de la C), avec harnais*, casque et couvre-chef (bérêt ou casquette).

Code selon règlement 51.009: CNH 838

*Pour les porteurs de pistolets, le ceinturon "territorial" (ceinturon du harnais sans la partie fourchue) est admis, avec holster d'ordonnance. Pour les membres de la PM incorporés, le holster de cuisse d'ordonnance est aussi admis.

6. Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises:

- Fass 90
- P75 (SIG P220) ou P12 /15 (Glock), avec leur magasin de réserve.

Les participants incorporés utilisent leur arme de service personnelle.

Les participants libérés de leurs obligations militaires utilisent une arme privée correspondant à leur instruction militaire.

7. Munitions

Les munitions seront mises à disposition sur place.

Une participation financière peut être demandée aux participants.

8. Equipements particuliers

- Casque protège-ouïe 86 ou tampons auriculaires (ou équivalent)
- Lunettes de protection 14 (ou équivalent)
- Lampe de poche (impératif pour les porteurs de pistolet – prévoir un modèle "tactique", avec interrupteur sur le culot)
- Trousse de nettoyage d'arme

Si équipé : tourniquet et kit de premiers secours au combat recommandés.

9. Prescriptions diverses

- Avec l'obscurité du soir, les derniers tirs seront des tirs de nuits.
- Des montages de lampes pour Fass seront à disposition sur place.
- Boisson et ravitaillement intermédiaire à charge des participants
- Prévoir de quoi écrire.

10. Contact

Renseignements:

Responsable de la cellule de tir de l'ASSO GE
Sdt Gilles FORSTER: 079 332 26 68

Inscriptions par e-mail:

tir@asso-ge.ch

Annexe:

Plan de situation